

Paul Vergès appelle à un « compromis historique »



Je crois le moment venu, monsieur le Ministre, mes chers collègues, de jeter les bases d'un nouveau compromis historique, en particulier pour La Réunion: ce compromis doit permettre de concilier notre appartenance à la France et à l'Europe, avec notre insertion dans notre environnement géoéconomique. Cette nouvelle donne est fondatrice d'un nouveau pacte de développement inaugurant une nouvelle ère pour nos pays»

Hier, le Sénat accueillait un débat sur l'Outre-mer, suite à une initiative de Paul Vergès, sénateur de La Réunion.

Le parlementaire réunionnais a tout d'abord appelé à rompre avec la globalité selon laquelle les collectivités d'Outre-mer sont vues à Paris. Il a souligné la gravité exceptionnelle de la situation sociale dans le pays: plus de 40% de la population sous le seuil de pauvreté, 30% de la population active au chômage.

Cela s'aggrave sous le poids de la transition démographique, a poursuivi Paul Vergès.

«La situation que nous connaissons aujourd'hui est l'application mécanique de la politique d'intégration», a-t-il dit en substance. Il rappelle que dès 1946, date du vote de la loi créant les départements d'outre-mer, le gouvernement décida d'étendre le statut colonial à toute la fonction publique au nom de la cherté de la vie: salaires plus élevés, congés en France tous les trois ans, bonification pour les retraites. Les entreprises publiques et le secteur parapublic ont aussi imité la fonction publique. Mais «l'égalité sociale était refusée au privé pendant 50 ans» La formation officielle de cette inégalité et la progression démographique sont la base de la crise structurelle que connaît La Réunion.

Sentiment partagé: plus de solution dans le cadre actuel

Des lois d'adaptation n'ont pas permis de rompre avec les séquelles de l'exclusive coloniale: 65% des importations de La Réunion viennent de 10.000 kilomètres, c'est-à-dire de France et d'Europe Et le taux de couverture des importations est descendu à 6%

La croissance de notre économie n'a pas été suffisamment endogène, explique Paul Vergès, et le recours aux emplois

aidés est impuissant à faire face à une telle situation.

«Le sentiment qu'il n'y a plus de solution dans le cadre actuel et de plus en plus partagé», dit-il en substance. Le modèle de développement arrive à ses limites, le chômage de masse délite la société. Et de rappeler un propos d'Aimé Césaire, qui soulignait qu'une société qui ne produit plus est un fait historique.

Les rendez-vous

Ce diagnostic connu doit être répété tant que des mesures de rupture ne seront pas prises.

Car avec 10.000 habitants de plus par an, La Réunion verra sa population passer de 840.000 en 2013 à un million en 2030. L'économie réunionnaise pourra-t-elle créer suffisamment d'emplois tout en faisant face à la situation actuelle, plus de 150.000 Réunionnais à la recherche d'un travail.

2014 verra la fin du dispositif actuel d'octroi de mer, la déclinaison du Pacte de responsabilité, l'impact de la diminution des dotations sur les collectivités.

La Réunion sera confrontée à l'application des APE libéralisant les échanges entre l'Union européenne, dont faire partie La Réunion, et ses pays voisins.

En 2017, ce sera l'échéance décisive pour la canne à sucre avec la fin du quota sucrier. Le sénateur demande comment faire face au choc de compétitivité marqué par l'ouverture à la concurrence internationale.

Et quelle solution pour les 8.000 TPE réunionnaises surendettées, pour un montant cumulé de 1,2 milliard d'euros?

Co-développement

Pour Paul Vergès, les défis ne pourront être réglés que dans le cadre d'une politique globale. Et c'est maintenant qu'il faut agir car dans une génération et demi,



tout aura changé. L'Inde, la Chine et l'Afrique australe auront poursuivi leur développement. Madagascar sera peuplée par 55 millions d'habitants. C'est la possibilité d'un bassin francophone de 60 millions d'habitants avec La Réunion, les Seychelles, les Comores, Maurice et Madagascar à condition que la Grande île continue de parler français. «Est-on conscient à Paris de cet enjeu stratégique?»

Paul Vergès souhaite le brassage de notre jeunesse avec celle de l'océan Indien pour que dans le co-développement, La Réunion puisse valoriser ses atouts en matière d'énergies renouvelables notamment.

Autonomie énergétique, autosuffisance alimentaire

«Les objectifs stratégiques d'autonomie énergétique et d'autosuffisance alimentaire fondent les bases d'une nouvelle éco-

nomie», dit en substance Paul Vergès. C'est pourquoi «le moment est venu de jeter les bases d'un nouveau compromis historique» qui concilie d'une part l'intégration de La Réunion à la République et à l'Europe, et d'autre part l'insertion de La Réunion dans son environnement régional. «Cette nouvelle donne est fondatrice d'un nouveau pacte de développement inaugurant une nouvelle ère pour nos pays», a conclu Paul Vergès.

Tous les groupes parlementaires sont intervenus, avant la conclusion faite par le membre du gouvernement, Victorin Lurel, ministre des Outre-mer. Paul Vergès a été le seul Réunionnais à s'exprimer. Voici la liste des intervenants: Pierre Frogier, Joel Guerriau, Eliane Assassi, Jean-Etienne Antoinette, Jean-Claude Réquier, Aline Archambaud, Robert Lafoaulu, Karine Claireaux, Christian Cointat, Georges Patient, Serge Larcher.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergès • 1957 - 1964 : Paul Vergès • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr

SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

EMAIL AVIS, ABONNEMENT : avis.temoignages@wanadoo.fr

EMAIL PUBLICITÉ : pub.tem@orange.fr

L'intervention de Paul Vergès sur Internet

Le discours du sénateur de La Réunion est sur www.temoignages.re

Édito

La République irréprochable ce week-end ?

Selon des informations parues dans la presse, Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale doit venir en visite à La Réunion ce week-end. La Réunion a déjà accueilli un président d'Assemblée nationale, 4e personnage de l'Etat. Les Réunionnais se souviennent de la visite d'un prédécesseur de Claude Bartolone, Jean-Louis Debré en 2006. Il était venu participer à la célébration du 60e anniversaire de l'abolition du statut colonial. Sa présence avait également une forte portée symbolique car les célébrations du 60e anniversaire de la loi du 19 mars avaient été marquées par l'accolade entre Jean-Louis Debré et Paul Vergès.

Huit ans plus tard, la visite du 4e personnage de l'Etat semble bien loin de ces considérations historiques. Tout d'abord parce qu'elle s'inscrit dans la succession des visites ministérielles en période préélectorale. Le programme de ces dernières avait révélé une orientation clairement partisane. Il n'y a qu'à se souvenir du passage à Saint-Paul de Marisol Touraine. Elle est venue présider la pose d'une première pierre d'un projet encore loin d'aboutir. Cela n'a trompé personne: une ministre est venue donner un coup de main à une députée maire de la majorité manifestement en sérieuse difficulté.

Voici deux semaines, le programme de la visite du ministre chargé des Affaires européennes avait rectifié le tir. Il est allé à Saint-Pierre et au Port, des villes qui ne sont pas dirigées par des députés.

C'est pourquoi les éléments diffusés hier par le "Quotidien" interrogent. Il y est écrit que le 4e personnage de l'Etat ira voir les 7 députés. Tous sont candidats à un poste de maire, sauf les deux députées de Saint-Denis qui soutiennent le maire sortant. Nous serons alors à deux semaines des élections. "Le Quotidien" va plus loin: il dit que Claude Bartolone participera à une réunion de Jean Jacques Vlody, candidat du PS à la mairie du Tampon.

A Saint-Paul, la visite de la ministre de la Santé s'était transformée en un meeting à la gloire de Huguette Bello. Le président de l'Assemblée nationale va-t-il s'abaisser à ce niveau en faisant 10.000 kilomètres pour tenir une réunion électorale? Si tel était le cas, alors les frais de cette visite devraient être inscrits dans le compte de campagne de la liste Vlody au Tampon, sauf à renier l'engagement du président de la République à rompre avec les méthodes de la droite au pouvoir en France.

J.B.

Elections municipales au Port

Inauguration de la permanence de Henri Hippolyte



Les militants de la Section PCR du Port et l'équipe de campagne de Loulou se sont rassemblés mardi soir au nouvel espace d'échanges et de rencontres dans la rue René Michel au Port. Le candidat Henri Hippolyte et son équipe ont

informé sur la page facebook officielle (<http://www.facebook.com/louloumars2014>) qu'ils seront ravis d'accueillir les Portoises et les Portois afin de préparer et d'accentuer la mobilisation populaire pour la victoire dès le 23 mars 2013.

Inquiétude croissante des travailleurs de la SIB

Toujours aucune écoute des patrons de Colgate-Palmolive pour répondre aux besoins légitimes du personnel

Pour les travailleurs de la Société Industrielle de Bourbon (SIB), soumis aux ordres des patrons parisiens de l'entreprise Colgate-Palmolive, la situation est de plus en plus inquiétante.

Au moment où l'on s'approche de plus en plus du risque de la liquidation de l'entreprise réunionnaise décidée de façon totalement arbitraire et abusive par les patrons de France, ceux-ci refusent toujours tout dialogue avec les travailleurs réunionnais pour une solution concertée et juste.

Or, ce mardi, une délégation du personnel a pu rencontrer des représentants de la Direction du Travail à La Réunion (DIECCTE) à Saint-Denis et lors de cette rencontre, jugée plutôt positive par les responsables syndicaux CGTR, une demande de rendez-vous avec la direction de la SIB avait été annoncée au personnel pour le lendemain après-midi. Mais ce mercredi, les patrons n'ont toujours pas répondu à cette demande.

«Ce refus de réunion — et donc l'ab-

sence persistante de solutions aux problèmes de notre entreprise — nous montre à quel point la situation est inquiétante pour le personnel de la SIB», nous a déclaré hier Jocelyn Rivière. L'ex-gréviste de la faim nous a toutefois signalé que les délégués du personnel ont eu hier une nouvelle rencontre avec des responsables de la Direction du Travail, qui leur ont annoncé qu'ils vont contacter la direction de la SIB pour la réunion promise la veille.

«Nous espérons que ce dialogue social réglementaire aura lieu au plus vite car il est urgent de répondre à nos propositions pour rénover notre entreprise et continuer à la faire vivre en préservant notre droit à l'emploi. En tout cas, nous sommes déterminés à continuer ce combat, avec le soutien de tous nos collègues de la SIB et des amis solidaires de la lutte pour nos besoins légitimes», conclut Jocelyn Rivière.



Jocelyn Rivière, délégué CGTR du personnel de la SIB. «Nous espérons que ce dialogue social réglementaire aura lieu au plus vite».

Correspondant

Application du plan d'austérité du gouvernement

Des économies sur le dos des fonctionnaires

La ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, a affirmé que les efforts d'économies de 50 milliards d'euros, seront réalisés en grande partie par les collectivités et notamment les fonctionnaires. Cette dernière a annoncé que «Le dégel du point d'indice n'est pas sur la table des négociations», le 25 février sur RTL.

Dans une interview accordé à la radio RTL, la ministre a indiqué «c'est difficile pour eux», ajoutant que «les fonctionnaires ont des raisons d'être inquiets puisque leur point d'indice est déjà gelé depuis 2010, qu'ils contribuent à la solidarité en payant 1% de leur salaire alors qu'ils ne peuvent pas être au chômage».

Les fonctionnaires dans le viseur

Les premières concernées par les économies voulues par le gouvernement: les collectivités territoriales. En effet, le ministre du Budget, Bernard Cazeneuve, aurait

demandé à Marylise Lebranchu de «regarder du côté des collectivités territoriales» pour «faire un effort au niveau des intercommunalités de France».

Cette dernière a précisé: «on avait 36.000 communes, on a maintenant moins de 2.300 établissements intercommunaux. Il faut encore avancer», d'autant qu'entre les régions et la collaboration entre les départements, il existe «des moyens de faire des économies sur 71% de l'investissement public qui est porté par nos collectivités territoriales».

Marylise Lebranchu a affirmé que les économies se feront «sur l'ensemble» et que

les fonctionnaires y participent «jour après jour» car «leur cotisation retraite augmente depuis le mois de janvier alors que le point d'indice est gelé». Concernant les baisses d'effectifs, elles ont débuté dans «les services qui ne sont pas prioritaires».

Grève en perspective

Les syndicats CGT-FO-FSU-Solidaires ont appelé à la grève et à la mobilisation des agents publics le mardi 18 mars. Ces derniers dénoncent le blocage des carrières, le gel des primes et la perspective d'une baisse du nombre de fonctionnaires. L'annonce de Marylise Lebranchu entre dans le cadre du Pacte de responsabilité, lancé par François Hollande en début d'année.

En réponse, les syndicats «considèrent que les annonces liées au «Pacte de responsabilité», et en particulier les 50 milliards d'euros d'économies programmées, répon-

dent d'une logique inacceptable d'austérité et attaquent inévitablement le financement des services publics, de la protection sociale et de la solidarité nationale alors que les besoins sociaux augmentent».

Le point d'indice, gelé depuis 2010, devait repartir à la hausse lorsque la croissance sera de retour, avait annoncé le gouvernement en juin 2013. Marylise Lebranchu avait assuré que «pour l'instant, dans la préparation du budget 2014, nous n'avons pas pris le choix de dégeler». Ce point d'indice, qui avait été revalorisé de 0,5% en 2010, est gelé depuis. A cette époque, la CGT, FO, la FSU, Solidaires, la CFTC et la CFE-CGC avaient annoncé «une déclaration de guerre» entre eux et le gouvernement.

Depuis l'arrivée de François Hollande, les syndicats demandent unanimement une revalorisation du point d'indice, qui sert de base au calcul des salaires des quelque 5 millions de fonctionnaires. Le bras de fer avec les syndicats devraient se durcir, car la ministre assure qu'il n'y aura pas de dégel du point d'indice et que la diminution des effectifs continuera.

Céline Tabou

France

Les jeunes prêts à se révolter

Plus de six jeunes Français sur dix (61%) seraient prêts à participer à un mouvement de révolte de grande ampleur dans les prochains mois, selon une enquête réalisée auprès de 210.000 personnes âgées de 18 à 34 ans, parue dans Le Monde.

A l'heure, où l'on parle de la Génération Y et de se désespérer, le sondage paru dans le quotidien Le Monde, met en exergue ce que beaucoup de spécialistes craignent un découragement de la jeunesse, désormais prête à se rebeller.

Une génération «sacrifiée»

Cette enquête a été lancée à la mi-octobre par France Télévisions, la société de production audiovisuelle Yami 2 et le concepteur web Yupian. Deux sociologues de la jeunesse, Cécile Van de Velde et Camille Peugny, ont participé à l'élaboration des questionnaires. Ces dernières expliquent que les 18-34 ans sont «une génération qui veut entrer de plain-pied dans une société vieillissante. Elle enrage de piétiner à son seuil».

D'après l'étude, le regard que portent les jeunes sur le destin de leur génération est «extrêmement sombre». 51% d'entre eux ne pensent pas que 20 ans est le plus bel âge de la vie, car il qualifie leur génération de: «sacrifiée», «perdue», mais aussi «désabusée», «désenchantée», «galère». «Les

jeunes se sentent abandonnés par la société. Ils ne sont pas aux commandes de leur vie, ils subissent. Sont frustrés de ne pas pouvoir faire leurs preuves, montrer qui ils sont», précise Cécile Van de Velde.

25% des 18-25 ans ont la conviction que leur vie sera meilleure que celle de leurs parents, mais 45% imaginent qu'elle sera pire et 29% qu'elle sera semblable. 33% de cette tranche d'âge sont persuadés qu'ils ne connaîtront jamais autre chose que la crise.

Camille Peugny a expliqué que les jeunes femmes sont plus pessimistes que les hommes, car «ces pourcentages sont très élevés, sachant que les jeunes sont, dans la plupart des enquêtes, plus optimistes que leurs aînés. Ils le sont d'ailleurs dans cette enquête concernant leur avenir personnel».

Cette dernière évoque «une spirale du déclassement», d'autant que 70% des jeunes estiment que la société française ne leur donne pas les moyens de faire leur preuve, contre 53% en 2006. De plus, 62% des 18-25 ans se disent épanouis dans leur travail, mais 60% disent ne pas se sentir

payés à la hauteur de leur qualification. Le taux de chômage des 15-24 ans est passé de 17,6% en 1978 à 46,9% en 2009.

Cécile Van de Velde analyse que cette génération est «consciente, lucide, désillusionnée», car «les instruments de mobilité sociale ne fonctionnent pas». La jeunesse «ne veut rien renverser, elle n'est pas en conflit de valeurs, mais elle trouve toutes les portes fermées, et elle envoie un avertissement», ont expliqué les sociologues.

Vers la révolte

A la question: «est-ce que tu participerais à un mouvement de révolte type Mai 68 demain ou dans les prochains mois?», 61% disent oui. Une large parité entre femmes et hommes qui s'en sortent un peu mieux, et ceux qui peinent à s'en sortir. 66% des intérimaires. 63% des chômeurs. 60% des étudiants, et 54% des employés en CDI sont prêts à se révolter.

«Les jeunes ne sont pas dans la résignation. Il y a une énergie latente, comme en 1968», estime Cécile Van de Velde. Cette dernière expliquait qu'en période de crise, plusieurs stratégies existent: d'adaptation au système (loyalty), de départ (exit), ou de révolte (voice). La jeune femme prévient que la «loyalty» pourrait bien se transformer en «voice» si rien ne bouge... Il suffit d'une étincelle...».

Céline Tabou

Conférence-débat

La Réunion entre l'interculturel et le multiculturalisme

Lieu : L'École Supérieure d'Art de La Réunion

Le Jeudi 27 février à 18H

Intervenant : Monsieur Raoul Lucas

**« Il n'y a pas de société digne de ce nom sans une histoire partagée, une communauté de récits »
Jean Birbaum**

L'association EPI vous invite à participer à cette rencontre-échange

Entrée libre

Conférence d'André Oraison – 3 -

Les avantages de la fusion de la région et du département

Après l'introduction avant-hier et la première partie hier, voici la seconde partie du chapitre 1 du texte que nous a transmis André Oraison, Professeur des Universités, sur la conférence qu'il a tenue le mercredi 19 février dernier à Lespas Leconte de Lisle de Saint-Paul sur le thème : "La substitution du département et de la région de La Réunion par une collectivité territoriale unique : pourquoi et comment ?". Dans ce chapitre 1, il nous explique «la nécessité de la fusion de la région et du département de La Réunion». Et à ce sujet, après la partie A sur «Le fondement de la fusion de la région et du département», il nous présente aujourd'hui la partie B sur «les avantages de cette fusion».

Certes, la réforme structurelle visant à remplacer la région et le département de La Réunion par une entité unique n'a pas valeur absolue. Elle présente même un inconvénient important, dès lors qu'elle a pour résultat de réduire le faible réservoir d'hommes et de femmes politiques qui font défaut à La Réunion et dont cette île a pourtant un grand besoin.

Pour rétablir l'équilibre, il faudrait alors engager un combat de longue haleine contre la «sous-administration communale» qui est déplorée à La Réunion. Faut-il ici rappeler qu'il n'y a dans ce DOM que 24 communes pour régler le sort de 850.000 habitants, alors même qu'il en faudrait au moins le double pour rapprocher de manière satisfaisante les administrés de l'Administration ?

La réforme statutaire sera par ailleurs difficile à mettre en œuvre car elle se heurte à une résistance dans la classe politique locale. Ainsi, Nassimah Dindar, la Présidente (MoDem) du conseil général se présente-t-elle, dès le 5 octobre 2012, comme la Gardienne du Temple lorsqu'elle déclare qu'«un changement de statut ne servira à rien». Malgré l'inconvénient susmentionné et en dépit des critiques qu'elle suscite, la réforme s'impose à La Réunion car elle présente trois avantages.

a/ Des économies pour la gestion des services publics locaux.

Seule une collectivité unique à La Réunion et exerçant les compétences attribuées à une région et à un département permettrait d'éviter un double emploi des fonds publics qui est absolument inadmissible à un moment où l'on constate une crise aiguë des finances publiques au niveau national comme au plan local. Dans la mesure où il est appelé à perdurer, le contexte présent exige une rigueur implacable dans la gestion des deniers publics.

Notre religion est établie : la coexistence de deux entités publiques sur le même territoire et visant la même population est inutile et coûteuse. La réforme

préconisée aurait ainsi le mérite de réaliser des économies substantielles sur les dépenses publiques locales qui sont toujours — faut-il le rappeler ? — à la seule charge des contribuables réunionnais.

Ces dépenses concernent le paiement du traitement indexé des fonctionnaires titulaires et le salaire d'un personnel contractuel souvent pléthorique, pour des raisons électoralistes. Elles concernent aussi l'achat et l'entretien dispendieux de biens mobiliers et immobiliers, les attractives indemnités de présence versées aux élus ainsi que les subventions souvent très importantes accordées plus ou moins arbitrairement à des associations parfois fantomatiques ou malveillantes.

Chiffrables en dizaines de millions d'euros, les économies dégagées par la réforme pourraient alors être utilisées par les responsables de la collectivité unique pour favoriser en priorité une politique de l'emploi des jeunes à La Réunion. C'est une réalité incontournable : la situation explosive qui prévaut à La Réunion impose une solidarité toujours plus grande entre les Réunionnais.

b/ Un accroissement sensible de la crédibilité politique et économique de La Réunion.

Le remplacement de la région et du département par une collectivité unique aurait pour objectif de renforcer l'influence politique de La Réunion auprès des diverses instances nationales. L'existence d'une région monodépartementale administrée à La Réunion par un seul organe exécutif et une seule assemblée délibérante pourrait en effet faire entendre sa voix beaucoup plus clairement et beaucoup plus rapidement auprès du Gouvernement de Paris et de l'administration centrale, en cas de nécessité comme cela aurait dû être le cas — mais ne le fut pas — lors des émeutes qui ont secoué La Réunion en

février 2012. Seule une collectivité territoriale unique aurait pour résultat de rendre plus audibles et crédibles les légitimes aspirations de la population réunionnaise auprès des instances nationales.

Mais La Réunion n'est pas seulement une région ultramarine qui doit maintenir des liens très étroits avec Paris. C'est aussi une région ultrapériphérique européenne située loin de Bruxelles. C'est dire qu'il faut également tenir compte de sa position géographique. La création d'une collectivité unique se substituant à la région et au département serait de nature à faciliter l'intégration de La Réunion dans son environnement.

Dans le cadre d'une coopération régionale solidaire, la réforme devrait notamment permettre à la nouvelle entité unique d'agir avec plus de crédibilité avec les États de la Commission de l'Océan Indien dont sont déjà membres — outre la France qui y représente les intérêts du département et de la région de La Réunion — les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Cet avantage a bien été perçu par la Guyane et la Martinique. Mais les collectivités métropolitaines frontalières y sont également sensibles.

À cet égard, le cas de l'Alsace est intéressant même s'il a finalement échoué : la «Collectivité territoriale d'Alsace» devait en effet se substituer à la région et aux deux départements alsaciens avec un triple objectif : simplifier le kafkaïen «millefeuille administratif» afin de réaliser des économies dans la gestion des services publics alsaciens, rationaliser les prises de décision dans tous les domaines et renforcer le poids économique de l'Alsace auprès des régions étrangères d'Allemagne et de Suisse. Les électeurs du Haut-Rhin se sont toutefois prononcés contre la réforme le 7 avril 2013.

c/ Une efficacité accrue de

La Réunion au triple plan économique, social et culturel.

Contrairement à l'opinion catégorique émise par Jean-Claude Fruteau, député PS, qui affirme que l'essor économique de La Réunion «que nous appelons tous de nos vœux ne pourra se faire dans une collectivité unique», nous sommes persuadés qu'une île de La Réunion gérée par un seul organe exécutif et une seule assemblée délibérante pourrait contribuer à résoudre avec beaucoup plus d'efficacité qu'aujourd'hui les graves problèmes recensés par les syndicats et responsables politiques.

La création d'une collectivité unique donnerait aux élus locaux les moyens d'agir avec une plus grande efficacité pour la gestion de La Réunion par application de l'article 73 de la Constitution dont relèvent désormais deux catégories de collectivités territoriales : les collectivités qui sont encore des départements et des régions d'outre-mer (la Guadeloupe et La Réunion) et les collectivités uniques (la Guyane, la Martinique et Mayotte). Après avoir posé la règle selon laquelle «les lois et règlements sont applicables de plein droit» dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), l'alinéa 1er de cet article souligne que, dans les DROM, les lois et règlements «peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités».

L'article 73 se révèle encore plus novateur dans son alinéa 2 : «Ces adaptations peuvent être décidées par ces collectivités dans les matières où s'exercent leurs compétences et si elles y ont été habilitées, selon le cas, par la loi ou par le règlement». Outre les possibilités d'adaptation et d'expérimentation qui sont peu souvent mises en œuvre, les DROM disposent enfin d'un pouvoir législatif et réglementaire par habilitation en vertu

Otété!

La sias nana gro pans

Moin la fine rakont mon dé kok inn après lot boufé par bann papang voras; lo ti bouk moin la trouv rède la mank do lo; asteur, sé mé 2 kanar; mé léksperians va fini par rantré!

Oui mazine pa koué in kour entouré i aport konm sékirité; zaimo larg lé éré, zot i kour partou. Mi di i mank a moin dé kanar; konm lo papa ék lo monmon la giny dé pti blan konm zot, mi di mi lés dan la kour lo dé paran mi anminn lo dé zanfan in frèr ék inn sèr (kanar).

Mi anport in gran griyaz, si la tèt mi ferm ék in fil fèt, mi kouv ék in protèz pisine mounne la zété si mon tétin, moin la fine mèt in panié plastik étans plinn lo po zot, lo grin tout.

Bé lot soir la ver dé zèr dmatin mi antann mon dé zoizoi batt la zèl inn ou dé siin i aboy; mé mi di koué ispas: moin sé mèt mon lanp frontal, mi ariv si in siin koton blan sal, li pas par andsou lo griyaz li bèz somin ék in ot moin la pa i lo tan voir.

Mon dé kanar bizar, i bouz pi konm avan, on diré lé biin avarié andikapé i boit, i trinn la pat.

Moin sé trap a zot mèt sou ma tant par sékirité; mi di konm sa ma dor tranquil ziska talèr.

Gro tas san si lo do la fémèl, él pli fayi lo mal; moin sé mèt a zot ansanm dan in kès plastik-sak ban planter i port légime dédan.

Lo matin, fémèl kanar la i bouz pi, lo ziè blé la rès ouver; bon sof do lo, plime a li, lo siin la kas son karkas; émorazi intern!

Son kamarad artourn la kaz; laba lé entouré li va géri son ans la giny lantors; pa d sans.

Fodra mi fé in béton a tèt mi aranz in vré park kanar, lo siin i pasra pa andsou.

La sias nana gro pans vréman!

Justin

de l'alinéa 3 de l'article 73, ainsi rédigé : «Par dérogation au premier alinéa et pour tenir compte de leurs spécificités, les collectivités régies par le présent article peuvent être habilitées, selon le cas, par la loi ou par le règlement, à fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi ou du règlement».

Dès lors qu'elle permet aux DROM de décider des règles applicables sur leurs territoires, après autorisation du Parlement ou du Gouvernement, cette disposition donnerait à la collectivité unique de La Réunion la possibilité d'agir avec efficacité, en fonction des circonstances, dans un certain nombre de matières à l'exception de celles que l'on consi-

dère comme régaliennes. L'alinéa 3 de l'article 73 de la Constitution permettrait à cette entité unique de prendre des mesures audacieuses et adaptées au contexte local dans les domaines de l'emploi des jeunes, de l'éducation, des transports ou de l'énergie.

Mais ce pouvoir législatif et réglementaire par habilitation ne peut être envisagé à La Réunion qu'après une révision de la Constitution. Dès lors, il importe de présenter la procédure à suivre pour aboutir à la création d'une collectivité territoriale unique à La Réunion et pour lui permettre surtout d'agir avec les mêmes pouvoirs que ceux déjà reconnus en 2003 à la Guadeloupe, à la Guyane et à la Martinique (II).

(à suivre)